

## Point de vue

### PRODUITS "D'AGREMENT" : DU BESOIN ET DE LA DIFFICULTE D'ETRE COHERENT.

**Jean MARTIN**

**Médecin cantonal**

**Privat-docent à la Faculté de Médecine**

**CH 1014 - Lausanne (Suisse)**

**I**ntéressant débat, c'est le moins qu'on puisse dire, sur France 2, le 9 avril 2001, mené avec compétence par Arlette Chabot et Alain Duhamel, à propos des dangers pour la santé publique que représentent l'alcool, le tabac et le cannabis (marijuana).

On y a vu Bernard Kouchner, à nouveau Ministre de la santé, plaidant pour l'ouverture d'un débat sérieux sur le statut du cannabis en France, pays le plus réticent en Europe occidentale et citant quelques éléments de réalité : le tabac a une responsabilité dans la mort de plus d'une personne sur dix (en Suisse environ 8000 décès par an), alors que le cannabis n'a jamais tué personne (sic) ; l'alcool cause 30% des décès par accident de la route ; le tiers des jeunes adultes ont fumé un joint ; une enquête française récente montrait que 55% des étudiants en médecine l'ont fait...

Dans ces conditions, dans un Etat de droit, maintient-on des lois qui ne sont pas observées (ou qui font condamner quelques-uns qui sont pris - et qui souvent sont socialement défavorisés - alors que tant d'autres aussi fument ou font du petit commerce ?). Force est de reconnaître que le Ministre a présenté une argumentation cohérente, indiquant qu'il était favorable au remplacement de la prohibition actuelle par un régime de réglementation. Tout en relevant que les années préelectorales se prêtent mal à des débats sereins sur des sujets difficiles : on prend le risque d'être descendu en flammes par ceux qui proclament des idées fortes, idées fortes qui n'ont parfois qu'un rapport éloigné avec la vie quotidienne des gens.

Est intervenu le Professeur Thomas Zeltner, Directeur de l'Office fédéral suisse de la santé publique. Comme d'autres participants, il a souligné, point majeur, qu'il n'est pas possible de faire une éducation/prévention adéquate à propos de produits interdits, dans la mesure où on est contraint alors de les diaboliser sans nuances. Par contre, un régime de réglementation permet de parler ouvertement et objectivement des connaissances et des faits concernant une substance. Le Ministre français et le Directeur suisse ont relevé de plus qu'un tel modèle continuerait à prohiber l'usage du cannabis par les enfants, comme leur est prohibé à juste titre celui de l'alcool et du tabac.

A la question fréquemment soulevée du cannabis qui mènerait aux drogues dures, un spécialiste présent a dit que la proportion des fumeurs de joints qui passaient à l'héroïne était semblable à celle des buveurs de lait qui le faisaient...

Et Bernard Kouchner d'ajouter qu'adopter une politique qui tient compte de la réalité ne veut en aucune manière dire promouvoir la consommation. Bien sûr et au contraire.

Une histoire professionnelle où nous avons cherché à éviter les oeillères nous a fait moduler certaines idées reçues. Ainsi, il n'est pas exact qu'il y a une contradiction flagrante entre le fait d'informer et de prévenir plus vivement en ce qui concerne l'abus de l'alcool et l'usage du tabac et, dans la foulée, de lever l'interdit sévère du cannabis. N'est-il pas pour le moins plausible, pour ne pas dire évident, que jusqu'ici nous ayons été laxistes en ce qui concerne les deux premiers et ayons récolté passablement de conséquences négatives de la pénalisation du troisième? La cohérence (et l'efficacité probablement) voudrait plutôt des attitudes raisonnées du même type pour tous les produits dits "d'agrément" (terme discutable par ailleurs). Y compris certains médicaments.

Le débat sera vif, en France et ailleurs. Une commission d'experts présidée par le Professeur Henrion écrivait dans un rapport au Gouvernement français en 1994 : "Les débats que suscite la drogue restent le plus souvent idéologiques, chacun défendant des positions fort accusées dans une tranquille indifférence aux faits et aux travaux scientifiques (...) L'appareil de décision public n'échappe pas toujours, comme il le devrait, à cette indifférence au réel".

**Qui vivra verra.**